

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 MAI 2016

**Membres présents :** Mrs SAVOYE – LAMURE - BULLIAT - Mmes LORON – CHAVY - PRALUS – MAISONNEUVE – GUILLON –DEFNET – GUILLET - PERRET - Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL – RECOUDES - PERRET

**Membres excusés :** Mr DAUTUN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier PASCAL

#### Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Baux communaux
- 3) Travaux divers
- 4) Rapport sur l'eau
- 5) Projet fusion CCSB
- 6) Jurés d'assises
- 7) Personnel communal
- 8) Questions diverses



#### 1) Demande de subvention

Monsieur SAVOYE donne lecture d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association « Chorale In Vino Musica » pour leur 30<sup>ème</sup> anniversaire. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande et décidera du montant lorsque l'association aura transmis l'étude de leur budget nécessaire pour l'organisation de leurs différentes manifestations.

#### 2) Baux communaux

**2.1** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le bail du logement loué à Madame VILLERON Valérie pour un loyer mensuel de 300 € hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1er juin 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail locatif entre la commune et Madame VILLERON Valérie

**PRECISE** que le bail sera établi pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 et qu'il prendra fin le 31 Mai 2017.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 300 € hors charges locatives.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le bail locatif à intervenir

**2.2** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le bail commercial de la boucherie CONTAMIN pour un loyer mensuel de 531.84 €, est à renouveler à compter du 22 juin 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail commercial à intervenir entre la commune et Mr CONTAMIN Eric pour une période de 9 ans à compter du 22 juin 2016.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 531.84 € par mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial à intervenir en l'étude de maître HOCHE.

**2.3** Monsieur SAVOYE informe que le bail du logement loué à Monsieur EHRSTEIN Roland pour un loyer mensuel de 300 € hors charges locatives, est à renouveler à compter du 1er juillet 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail locatif entre la commune et Monsieur EHRSTEIN Roland, pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 1er Juillet 2016.

**FIXE** le loyer mensuel à la somme de 300 €, révisable annuellement en fonction de la moyenne des quatre indices INSEE du coût de la construction.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail locatif à intervenir.

**2.4** Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place un bail commercial pour la salle Gamay à la société PHENIX RESORT SAS pour un loyer annuel de 2 000€ HT à compter du 1er juin 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**APPROUVE** le bail commercial à intervenir entre la commune et la société PHENIX RESORT SAS pour une période de 9 ans à compter du 1er juin 2016.

**FIXE** le loyer annuel à la somme de 2 000€ HT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail commercial à intervenir en l'étude de maître HOCHE.

### **3) Travaux divers**

3.1 Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du devis du SYDER concernant l'extension et le renforcement du réseau électrique lieudit « Bellevue ». Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 511.42€ par an pendant 15 ans.

3.2 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil du devis de la SOGEDO concernant la réparation d'une canalisation d'eaux pluviales en bas de la montée des Gaudets. Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 3 182.40€ TTC.

3.3 Monsieur SAVOYE donne lecture de la proposition de contrat d'offre de services du dispositif brigades vertes pour l'année 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

**ACCEPTÉ** le contrat d'offre de services du dispositif brigades vertes pour l'année 2015.

**FIXE** le prix de 40€ par jour d'intervention et par équipe.

**PRÉCISE** que les repas de midi seront pris en charge par la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le contrat.

3.4 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise DURET concernant le remplacement d'une baignoire par une cabine de douche dans un logement communal d'un montant de 1 554.30€ TTC. Le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres devis avant de prendre une décision.

3.5 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de deux courriers des commerçantes « Bottero » et « Mél'o man » concernant l'extension de la zone « arrêt minute » jusque devant leurs commerces. Le Conseil Municipal accepte d'étendre la zone « arrêt minute » à équivalence de deux places de stationnement.

#### **4) Rapport sur l'eau**

Monsieur TOURNISSOUX donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel sur la qualité de l'eau d'alimentation en 2015. Le rapport est consultable en Mairie.

#### **5) Projet fusion CCSB**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Rhône arrêté 17 mars 2016, prévoit la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la Commune de Saint Georges de Reneins.

Le Préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 8 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la Commune de Saint Georges de Reneins.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la Commune le 25 avril 2016.

Dès lors, la Commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Préfet ne pourra poursuivre la procédure et prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des Conseil Municipaux des Communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'avis favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord des Communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le Préfet pourra, néanmoins, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du Rhône.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le Préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le Préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale par fusion des Communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la Communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la Commune de Saint Georges de Reneins, tel qu'arrêté par le Préfet du Rhône le 8 avril 2016.

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Par 8 voix pour, 1 voix contre, et 6 abstentions

**APPROUVE** le projet de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale issue de la fusion des Communautés de Communes du Haut Beaujolais, Saône-Beaujolais et intégration de la Commune de Saint Georges de Reneins, tel qu'arrêté par le Préfet du Rhône le 8 avril 2016 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **6) Jurés d'assises**

Après tirage au sort sur la liste électorale générale, les six jurés d'assises désignés pour l'année 2017 sont les suivants :

Page 29 – ligne 10 : Mme BUZIAUX Marie-Hélène  
Page 48 – ligne 2 : Mme CORCELETTE Lydie  
Page 189 – ligne 10 : Mr VAGANAY Eddy  
Page 157 – ligne 2 : Mme PETIT Martine  
Page 152 – ligne 2 : Mme PELLICER-GARCIA Audrey  
Page 123 – ligne 10 : Mme LEFORT Monique

## **7) Personnel communal**

7.1 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie, Nelly VARAGNAT, est en arrêt maladie jusqu'au 25 mai 2016.

7.2 Monsieur BULLIAT informe le Conseil Municipal que Bernard SABLBY, agent technique, est en congés jusqu'au 8 juin 2016.

## **8) Questions diverses**

8.1 Madame LORON informe le Conseil Municipal que le panneau indiquant la bibliothèque municipale est en cours de fabrication.

8.2 Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'un recours administratif a été déposé à l'encontre de la délibération approuvant le PLU.

8.3 Madame LORON informe le Conseil Municipal que les plantations de fleurs dans le hameau de Morgon ont été réalisées et que le reste de la commune sera fleurie avant fin mai.

8.4 Monsieur RINGUET demande la date de réception de la cuisinière prévue à la salle des fêtes. L'entreprise sera relancée pour connaître les délais.

8.5 Madame DEFNET fait part au Conseil Municipal que les interrupteurs des toilettes de la salle des fêtes sont trop durs. Il est prévu de les remplacer par un éclairage automatique.

8.6 Madame PERRET informe le Conseil Municipal de la création d'une fiche « présentation de la commune » pour Beaujolais Vert Avenir.

8.7 Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la demande d'articles pour la prochaine feuille villiatonne a été faite auprès des associations. Il précise que la feuille paraîtra fin juin.

8.8 Madame PRALUS précise que le nouveau règlement du marché hebdomadaire sera à approuver lors du prochain conseil.

8.9 Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection d'une partie de la voirie vont bientôt débiter.

8.10 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que des courriers seront envoyés aux propriétaires qui ont mis de la terre sur la chaussée suite à des travaux sur leurs parcelles, à Vermont et à Corcelette.

8.11 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'un courrier de mise en demeure sera envoyé à M. HAREL pour la remise en état des abords de sa parcelle située aux Grandes Terres.

8.12 Monsieur TOURNISSOUX informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'installer un panneau « voie sans issue » sur une voie communale située à Vermont.

8.13 Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que la fête scolaire aura lieu le samedi 4 juin 2016. Elle informe également qu'un enseignant de l'école élémentaire sera en grève le mardi 17 mai.

8.14 Madame CHAVY fait part au Conseil Municipal d'une demande de Christine HAS concernant l'achat de gilets de sécurité pour les élèves de la classe de CM2, en récompense de l'obtention du permis piéton. Le Conseil Municipal accepte d'acheter ces gilets de sécurité.

8.15 Monsieur SAVOYE fait part au Conseil Municipal du souhait de trois entreprises de s'installer à la zone artisanale les Marcellins. Un projet d'agrandissement de cette zone est en cours d'étude avec la CCSB.

8.16 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M. MERCIER concernant la construction de la future caserne des Pompiers. Monsieur SAVOYE précise qu'une entrevue avec le chef de groupement des bâtiments du SMDIS est prévue jeudi 12 mai en Mairie.

8.17 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'une demande d'ébauche de l'aménagement de l'espace de la table d'orientation à la cime du Py a été faite auprès de l'entreprise MONNET.

8.18 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que la fête de la Terre aura lieu dimanche 15 mai 2016.

8.19 Monsieur SAVOYE fait le point avec le Conseil Municipal sur l'organisation des mariages de l'année 2016.

8.20 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de l'invitation de l'association « Chemins et Racines » à la remise du chèque à l'association « Ensemble Agissons » qui aura lieu jeudi 26 mai 2016 à 19h30 à la salle des boules.

8.21 Prochaines dates du Conseil Municipal :

- Mercredi 8 juin 2016 à 20h15
- Mercredi 20 juillet 2016 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h38.